



DÉCISION DU MAIRE N°46-2026

Objet : Création d'un groupe de travail chargé de l'instruction des candidatures reçues dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) « Projet d'implantation - Consigne automatisée de retrait de colis »

Le Maire de la Commune de La Salvetat-Saint-Gilles,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21 et suivants,

Vu la délibération n°2026-36 en date du 10 juin 2026 par laquelle le Conseil municipal l'a chargé par délégation de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu la délibération N°2026-18 en date du 1^{er} avril 2026, autorisant le Monsieur le Maire à créer des groupes de travail spécifiques en appui aux projets de la collectivité,

Considérant la publication de l'A.M.I (appel à manifestation d'intérêt) intitulé « Projet d'implantation - Consigne automatisée de retrait de colis », portant le numéro 1168487 sur la plateforme des marchés publics DEMATIS et publié le 2 juillet 2026 sur les organes suivants :

www.e-marchespublics.com <https://grand-ouest-toulousain.e-marchespublics.com>

Considérant la nécessité de garantir une instruction rigoureuse, transparente et équitable des candidatures reçues dans le cadre de cet A.M.I,

D É C I D E

ARTICLE 1

De créer un groupe de travail, chargé d'instruire les candidatures reçues par la collectivité dans le cadre de l'A.M.I « Projet d'implantation - Consigne automatisée de retrait de colis »

ARTICLE 2

Le groupe de travail aura pour missions :

- D'analyser les candidatures reçues en réponse à l'A.M.I
- D'évaluer chaque dossier selon les critères définis dans l'A.M.I
- De proposer une présélection, ou classement des projets recevables
- D'assister aux éventuelles auditions des candidats pré sélectionnés
- De formuler des avis ou recommandations

ARTICLE 3

Le groupe de travail est composé des personnes suivantes :

- Monsieur François ARDERIU, Maire, Président du groupe
- Monsieur Clément GADAL, Maire-Adjoint
- Monsieur Thierry BERGOUGNIOU, Maire-Adjoint
- Monsieur Christophe COSTES, Conseiller délégué
- Madame Clémentine SELLES, directrice générale des services
- Madame Silvia Malfatti, agent communal chargé des Finances
- Madame Emma ARLot, agent communal chargé de l'urbanisme et du Cœur de ville
- Madame Pascaline HOUZELLE, agent communal chargé de la Commande publique

Des personnes ressources pourront être associées ponctuellement, à titre consultatif.

ARTICLE 4

Le groupe de travail se réunira en fonction du calendrier de l'A.M.I, un relevé de conclusions sera rédigé à l'issue des analyses.

ARTICLE 5

Le groupe de travail est constitué pour la durée nécessaire à l'instruction complète des candidatures dans le cadre de l'A.M.I « Projet d'implantation – consigne automatisée de retrait de colis »

Fait à La Salvetat-Saint-Gilles,
Le 27 juillet 2026,

M. le Maire,
François ARDERIU,



REÇU EN PREFECTURE

le 27/07/2026

Application agréée E-legalite.com

Mairie de la Salvetat-Saint-Gilles

Place du 19 mars 1962 – 31 880 La Salvetat-Saint-Gilles